



**Mémoire des TUAC  
Canada en appui au projet  
de loi C-247,  
Loi modifiant le Code  
criminel (conduite  
contrôlante ou coercitive)**

## Mémoire des TUAC Canada en appui au projet de loi C-247, Loi modifiant le Code criminel (conduite contrôlante ou coercitive)

---

Les TUAC Canada représentent plus de 250 membres d'un bout à l'autre du pays, dont plus de la moitié sont des femmes, et ils s'intéressent donc vivement au soutien accordé aux travailleuses et à leurs familles. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter un mémoire en appui au projet de loi C-247, Loi modifiant le Code criminel (conduite contrôlante ou coercitive), et aux efforts déployés pour tenir compte de la nature complexe de la violence fondée sur le sexe. Alors que nous honorons la mémoire des victimes de la violence fondée sur le sexe, nous appuyons ce projet de loi et cette importante initiative pour prévenir d'autres drames de violence conjugale.

La violence familiale et la violence faite aux femmes représentent des questions cruciales pour nos membres. Les effets peuvent se faire sentir au-delà de la maison, dans le milieu de travail. Selon une étude nationale menée par le Congrès du travail du Canada et le Centre for Research & Education on violence against women & children de l'Université Western, 82 % des répondants victimes de violence familiale disent que leur rendement au travail en souffre.

La maison est aussi devenue le milieu de travail de nombreuses femmes depuis le début de la pandémie. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le nombre de cas de violence fondée sur le sexe à la maison a également augmenté. Nous croyons donc que le dépôt du projet de loi C-247 tombe à point puisqu'il reconnaît à quel point la violence non physique cause du tort aux victimes. Au bout du compte, c'est un pas dans la bonne direction pour sensibiliser la population à l'éventail d'actes misogynes et violents à l'endroit des femmes ainsi qu'à leurs conséquences.

En tant que porte-parole de travailleuses au pays, nous devons souligner que le gouvernement fédéral a encore du travail à faire pour lutter contre la violence faite aux femmes. Les femmes qui tentent d'échapper à de mauvais traitements ou qui ont survécu à de la violence conjugale ont besoin de congés payés, d'un nombre raisonnable de congés sans solde, de conditions de travail souples et d'une sécurité d'emploi garantie pour pouvoir répondre adéquatement à la violence subie à la maison.

Pour y parvenir, les TUAC Canada répètent les demandes formulées par Hébergement femmes Canada et nos partenaires afin d'obtenir un plan d'action national audacieux à l'échelle du gouvernement pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à la violence fondée sur le sexe. Tous les efforts déployés pour lutter contre la violence faite aux femmes de manière globale doivent être adéquatement financés. De plus, pour que le gouvernement fédéral respecte son engagement de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, il doit consulter les femmes autochtones et des juristes et travailler étroitement avec eux.

Les défenseurs de cette cause réclament sans relâche une stratégie fédérale coordonnée. Hébergement femmes Canada et ses collaborateurs ont élaboré et proposé un plan d'action national en [2015](#) et ont réitéré leur appel en [2020](#), compte tenu de la pandémie.

Ils soulignent qu'une stratégie de lutte contre la violence faite aux femmes au Canada doit être :

## Mémoire des TUAC Canada en appui au projet de loi C-247, Loi modifiant le Code criminel (conduite contrôlante ou coercitive)

---

- ancrée dans un cadre intersectionnel des droits des femmes, qui répond aux normes et aux obligations internationales dans tous les domaines;
- fondée sur une approche pangouvernementale, qui mobilise des ministères fédéraux au-delà du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada, des bureaux provinciaux et territoriaux de Condition féminine;
- structurée de manière à fournir une coordination continue et des incitations à l'adoption et au leadership de la part des provinces et des territoires en tant que solutions aux problèmes de compétence associés à sa mise en œuvre universelle et au respect des normes nationales;
- ancrée dans l'expertise communautaire en matière de violence faite aux femmes et de violence fondée sur le sexe et dans la durabilité des services;
- assortie d'un solide programme de prévention;
- orientée par une expertise féministe intersectionnelle;
- dotée d'un budget réaliste et substantiel, à la mesure de l'ampleur du préjudice social;
- créatrice d'interventions culturellement et linguistiquement accessibles et sûres;
- guidée par un solide processus féministe de suivi, d'évaluation et d'apprentissage;
- harmonisée avec les plans d'action nationaux parallèles sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le tout respectueusement soumis par :

**les TUAC Canada et**

**le Comité de condition féminine et d'égalité des sexes du Conseil national des TUAC Canada**

*Le syndicat des TUAC Canada représente plus de 250 000 travailleurs de partout au pays. Nos membres travaillent dans les secteurs du commerce de détail, de la transformation des aliments et de l'hôtellerie ainsi que dans de nombreux milieux de travail à forte concentration de femmes et de personnes racialisées. Plus de 50 % des personnes représentées par le syndicat sont des femmes et 40 % de ses membres ont moins de 30 ans.*

*Près de 10 000 membres des TUAC Canada travaillent dans des secteurs sous réglementation fédérale : des bases des Forces canadiennes, le secteur des transports, des coopératives de crédit, les secteurs de la sécurité, des pêches, des minoteries (farine, grains et malt) et de l'exploitation minière ainsi que d'autres milieux de travail sous réglementation fédérale.*

## **Mémoire des TUAC Canada en appui au projet de loi C-247, Loi modifiant le Code criminel (conduite contrôlante ou coercitive)**

---

*Le Comité de condition féminine et d'égalité des sexes du Conseil national des TUAC Canada fournit aux femmes membres des outils pouvant les aider à s'engager dans leur milieu de travail, leur syndicat et leur collectivité. Le Comité oriente également le Conseil national des TUAC Canada dans des dossiers au cœur des préoccupations des femmes membres.*